

Avenant Numéro 2 au règlement intérieur de l'école de Beauvoir de Marc

A partir du lundi 22 février, les horaires d'école sont les suivants :

- GS-CP : 08h20-08H25/11H20 et 13h20-13H25/16h20.
- MS : 08H30-08H35/ 11H30 et 13h30-13h35/ 16H30
- PS : 08h35-08h45/ 11h30 et 13h35-13h45/16h30
- CE1-CE2 : 08h25-08h30/11H30 et 13h25-13H30/16h30
- CM1-CM2 : 08h20-08h25/11H25 et 13h20-13H25/16h25

Ces horaires ont été instaurés afin de limiter au maximum le brassage des élèves et répondre au mieux aux préconisations du nouveau protocole sanitaire.

Signature des parents :

Avenant voté au conseil d'école le 03 Novembre 2020.